

SÉANCE ORDINAIRE

28 JUIN 2016

Ajournement de la séance du 21 juin 2016 du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivière, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 28^e jour de juin 2016 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Mesdames et messieurs les commissaires parents : Olivier Demers-Payette, Pierre Hamelin, Josée Hébert et Anne-Marie Noël.

Autres présences : Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;
Monsieur Alain Camaraine, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire;
Monsieur Denis Ménard, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières et de l'organisation scolaire.

Absence : Monsieur le commissaire : Réjean Bessette.

01. REOUVERTURE DE LA SÉANCE

HR 16.06.28
001 Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De procéder à la réouverture de la séance ordinaire du 21 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 16.06.28
002 Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Reporter le point suivant à une séance ultérieure :

05.3 Comité de révision de décision (document séance tenante).

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Capsule pédagogique.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Correspondance.
- 05.2 Mot de la présidente, parole aux commissaires et aux commissaires parents.
- 05.3 **Ce point est reporté à une séance ultérieure** : Comité de révision de décision (document séance tenante).

- 10.1 Adoption des prévisions budgétaires 2016-2017 et fixation du taux de la taxe scolaire (document RF 2016.06.28-10.1 et document séance tenante).
- 10.2 Adoption des règles budgétaires 2016-2017 (RFP 03 – PR01) (document RF 2016.06.28-10.2 et document séance tenante).
- 12 - Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE

Aucune capsule pédagogique n'est présentée au conseil des commissaires lors de la séance d'ajournement.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Bruno Lafrance, parent, s'interroge à l'égard de l'utilisation et de la redistribution du matériel lors de fermeture de classes de maternelle.

05.1 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil des commissaires.

05.2 MOT DE LA PRÉSIDENTE, PAROLE AUX COMMISSAIRES ET AUX COMMISSAIRES PARENTS

Dans le cadre de la présente séance d'ajournement, aucune intervention n'a été effectuée à ce point par les membres du conseil des commissaires.

05.3 COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION (document séance tenante : SG 16.06.28-05.3)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016-2017 ET FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE (document RF 2016.06.28-10.1 et document séance tenante)

Considérant que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit adopter et transmettre au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017;

Considérant que ce budget prévoit l'équilibre budgétaire suite à l'approbation de surplus accumulé dans le respect de la limite autorisée;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 15 179 335 230 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2016-2017;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,26939 \$ du 100,00 \$ d'évaluation;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

HR 16.06.28
003

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que sous réserve de l'adoption du Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année 2016-2017 par le Conseil des ministres et des Règles budgétaires pour l'année scolaire 2016-2017 par le Conseil du trésor, le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,26939 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.

Adopté à l'unanimité.

10.2 ADOPTION DES RÈGLES BUDGÉTAIRES 2016-2017 (RFP 03 – PR01) (document RF 2016.06.28-10.2 et document séance tenante)

Considérant l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit notamment que la commission scolaire procède, entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes, à une répartition équitable des ressources financières;

Considérant la *Politique de répartition des ressources financières* en vigueur à la Commission scolaire des Hautes-Rivières (RFP 03);

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

HR 16.06.28
004

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'adopter les règles budgétaires 2016-2017 (RFP03-PR01) telles que déposées.

Adopté à l'unanimité.

12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

Aucun remerciement ni aucunes félicitations ne sont adressés.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 16.06.28
005

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL